

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2024-26-020 à 2024-26-028

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 3 juin 2024, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-020, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7 (2°) et 39);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-021, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques exclusivement selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-022, permettant exceptionnellement de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet, et selon les dates et heures indiquées dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-023, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur le trajet décrit en annexe, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-024, permettant exceptionnellement d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'évènement et des partenaires, sur le site indiqué dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement d'urbanisme* (01-279, article 521, par. 5);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-025, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., chapitre P-12.2, article 7);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-026, autorisant l'installation de la signalisation de ligne d'arrêt sur le boulevard Rosemont en direction ouest à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb, débutant à 10 mètres, à l'est de l'avenue Christophe-Colomb, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-027, permettant la consommation de boissons alcooliques à l'occasion d'un repas, sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des projets des Quais Masson, Saint-Zotique Conviviale, réseau d'îlots d'été et piétonnisation Plaza St-Hubert, selon les dates, heures et lieux indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3.1);

ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-028, permettant exceptionnellement, à l'occasion de la piétonnisation de la Plaza St-Hubert, prévue entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est, du 4 juillet au 25 août 2024, aux membres de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert d'étaler de la marchandise devant leur établissement d'affaires, lorsque cette occupation n'est pas susceptible d'interférer avec la sécurité du site, la présence de mobilier urbain ou une occupation déjà autorisée, en vertu du *Règlement sur les promotions commerciales* (RCA-128, article 23).

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 6 juin 2024.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 6 juin 2024.

Fait à Montréal, ce 6 juin 2024.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2024-26-020	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2024
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT
(RCA-180, articles 7(2^o) et 39)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2024-26-021	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2024
--------------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2024-26-022	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2024
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable aux dates et heures indiquées à l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2024-26-023	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2024
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est permis de procéder au ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet identifié à cet effet.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable à la date et aux heures indiquées à l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2024-26-024	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2024
-------------	---

**RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
ROSEMONT-PETITE-PATRIE
(01-279, article 521, par. 5)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, il est exceptionnellement permis, pour annoncer l'événement, d'installer et de maintenir des bannières portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le site identifié dans l'annexe A.

Les bannières doivent être fixées solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elles doivent être faites d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et heures de l'événement indiqué dans l'annexe A;
3. L'organisateur de l'événement est responsable des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de leurs bannières.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2024-26-025	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2024
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC
ET DU MOBILIER URBAIN
(R.R.V.M., chapitre P-12.2, article 7)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'annexe A.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'annexe A.
4. Les organisateurs de ces événements sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 3 juin 2024 - No de sommaire : 1247178006

A.S. Amplification sonore (*1)
 V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)
 V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)
 C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)
 F.R. Fermeture de rue (s) (*3)
 V.H. Véhicule hippomobile (*4)
 R.C. Ralentissement de la circulation (*3)
 URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)
 MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés
 *1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39;
 *2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
 *3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
 *4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;
 *5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
 *6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V.P.P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
Événement : Fête de fin d'année école Le Vitrail Contenu : Animation, pique-nique et jeux gonflables Promoteur : École Alternative Le Vitrail Adresse : 5927, rue Boyer, Montréal, Qc, H2S 2H8 Représenté par : Carole Cardin	200	Montage : 7 juin 2024 (8 h 30 à 9 h 30) Événement : 7 juin 2024 (9 h 30 à 14 h 30) Démontage : 7 juin 2024 (14 h 30 à 15 h 30)	Parc du Père-Marquette		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Course des couleurs Contenu : Course et animation Promoteur : École des Monarques Adresse : 6755, 36e Avenue, Montréal, Qc, H1T 2Z9 Représenté par : Martin Favreau	300	Montage : 7 juin 2024 (9 h à 11 h) Événement : 7 juin 2024 (13 h à 15 h 30) Démontage : 7 juin 2024 (15 h 30 à 15 h 45)	Parc de la Louisiane		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Stations Loisir Contenu : Animation et prêt de matériel Promoteur : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Frédérick Devost	125	Événement : Les samedis et dimanches du 8 juin 2024 au 27 octobre 2024 (9 h à 20 h) Lundi au vendredi du 25 juin 2024 au 23 août 2024 (12 h à 20 h)	Parc Beaubien Parc Joseph-Paré Parc Lafond Parc du Père-Marquette		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Dîner Plein air annuel de la GRICS Contenu : Animation, jeux sportifs et pique-nique Promoteur : Gestion des réseaux informatiques des Centres de services scolaires Adresse : 5100, rue Sherbrooke Est, Montréal, Qc, H1V 3R9 Représenté par : Dominique Lambert	250	Montage : 12 juin 2024 (11 h à 12 h) Événement : 12 juin 2024 (12 h à 16 h) Démontage : 12 juin 2024 (16 h à 16 h 30)	Parc Lafond		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Une année d'apprentissage à l'École de musique Saint-Zotique Contenu : Concert fin d'année Promoteur : École de musique Saint-Zotique Adresse : 19, rue Saint-Zotique Ouest, Montréal, Qc, H2S 1N9 Représenté par : Vera Bozickovic	50	Montage : 15 juin 2024 (16 h à 17 h) Événement : 15 juin 2024 (17 h à 19 h) Démontage : 15 juin 2024 (19 h à 20 h) Remise en cas de pluie : 16 juin 2024	Parc de la Petite-Italie		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Ça déménage dans Rosemont! Contenu : Kiosques d'information, animation et récupération d'articles usagés Promoteur : Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est Adresse : 2381, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H2G 1N3 Représenté par : Marie-Sarah Gaudet	100	Montage : 15 juin 2024 (9 h à 11 h) Événement : 15 juin 2024 (11 h à 17 h) Démontage : 15 juin 2024 (17 h à 19 h) Remise en cas de pluie : 16 juin 2024	Parc Molson		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Répétitions Théâtre La Roulotte Contenu : Répétitions d'une pièce de théâtre Promoteur : Service de la culture Adresse : 801 rue Brennan, Montréal, Qc, H3C 0G4 Représenté par : Marie-Claude Lalonde	50	Montage : 9 h à 11 h Événement : 11 h à 13 h Démontage : 14 h à 16 h Dates : 20, 21, 25, 26 et 27 juin 2024	Parc Lafond		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Le traditionnel Défilé de la Fête nationale à Montréal Contenu : Défilé avec animation de rue et télédiffusion Promoteur : Le comité de la Fête nationale de la Saint-Jean Inc. Adresse : 801, rue Brennan, Montréal, Qc, H3C 0G4 Représenté par : Catherine Coupal-Smith	25 000	Montage : 23 juin 2024 (8 h à 23 h 59) et 24 juin 2024 (7 h à 13 h 30) Événement en fermeture de rues : 24 juin 2024 (13 h 30 à 15 h) Démontage : 2024 (15 h à 19 h)		Rue Rachel entre avenue Jeanne d'Arc et rue Molson Avenue Valois entre rue Rachel et rue Sherbrooke	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Fête d'ouverture des camps de jour Contenu : Animations et activités sportives pour le lancement des camps de jour Promoteur : Loisirs récréatifs et comunauteurs de Rosemont Adresse : 2705, rue Masson, Montréal, Qc, H1Y 1W6 Représenté par : Karine Brunet-Laniel	550	Montage : 27 juin 2024 (7 h 30 à 10 h) Événement : 27 juin 2024 (10 h à 15 h) Démontage : 27 juin 2024 15 h à 17 h) Remise en cas de pluie : 28 juin 2024	Parc de la Louisiane		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Ciné-parc Dante Contenu : Cinéma italien en plein air Promoteur : Vision méditerranéenne Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Francesco Esposito	250	Montage : 14 h à 17 h Événement : 17 h à 23 h Démontage : 23 h à 23 h 55 Dates : 3, 10, 17, 24 et 31 juillet 2024, 7, 14, 21 et 28 août 2024 Remises en cas de pluie : 4, 11, 18 et 25 juillet 2024, 1, 8, 15, 22 et 29 août 2024	Parc Dante		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Les marchés engagés Contenu : Marché de fruits et légumes et produits transformés à bas prix Promoteur : Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie Adresse : 6839, rue Drolet, Montréal, Qc, H2S 2T1 Représenté par : Julie Humbert-Brun	50	Montage : 14 h à 16 h Événement : 16 h à 18 h Démontage : 18 h à 19 h Dates : 3 et 31 juillet 2024 et 28 août 2024	Parc Montcalm		Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Hisse et Ho Contenu : Spectacle familial Promoteur : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Anik Robichaud-Gauvin	200	Montage : 4 juillet 2024 (15 h à 17 h 30) Événement : 4 juillet 2024 (17 h 30 à 18 h 30) Démontage : 4 juillet 2024 (18 h 20 à 19 h 30)	Parc de la Louisiane		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 3 juin 2024 - No de sommaire : 1247178006

A.S. Amplification sonore (*1)
 V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)
 V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)
 C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)
 F.R. Fermeture de rue (s) (*3)
 V.H. Véhicule hippomobile (*4)
 R.C. Ralentissement de la circulation (*3)
 URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)
 MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2^o) et 39;
 *2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
 *3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
 *4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;
 *5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
 *6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V.P.P. *2	C.V.A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
Événement : Les Samedis pour emporter Contenu : Animation, musique et pique-nique Promoteur : Société de développement commerciale Petite-Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	100	Montage : 8 h à 12 h Événement : 12 h à 20 h Démontage : 20 h à 23 h 55 Dates : 6 juillet 2024, 10 août 2024 et 7 septembre 2024 Remises en cas de pluie : 13 juillet 2024, 24 août 2024 et 14 septembre 2024	Parc de la Petite-Italie		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Ital Auto Fest Contenu : Rassemblement festif, exposition de voitures italiennes, animations familiales Promoteur : Société de développement commerciale Petite-Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	4 000	Montage : 7 juillet 2024 (7 h à 10 h) Événement : 7 juillet 2024 (9 h à 17 h) Démontage : 7 juillet 2024 (17 h à 20 h)	Parc Dante	rue Dante, entre boulevard Saint-Laurent et avenue Henri-Julien (rues transversales ouvertes) rue Alma, entre rue Bélanger et la ruelle du Parc Dante	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Les marchés engagés Contenu : Marché de fruits et légumes et produits transformés à bas prix Promoteur : Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie Adresse : 6839, rue Drolet, Montréal, Qc, H2S 2T1 Représenté par : Julie Humbert-Brun	50	Montage : 9 juillet 2024 (16 h à 17 h) Événement : 9 juillet 2024 (17 h à 19 h) Démontage : 9 juillet 2024 (19 h à 20 h)	Parc du Père-Marquette		Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Prestations musicales Contenu : Prestations musicales sur le piano public Promoteur : Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est Adresse : 2381, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H2G 1N3 Représenté par : Marie-Sarah Gaudet	200	Montage : 18 h 30 à 19 h 30 Événement : 19 h 30 à 20 h 30 Démontage : 20 h 30 à 21 h Dates : 16 juillet 2024 et 13 août 2024 Remise en cas de pluie : 17 juillet 2024 et 14 août 2024	Parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Ciné en plein air Contenu : Projection de films au parc Promoteur : Solon Collectif Adresse : 6450, avenue Christophe-Colomb, Montréal, Qc, H2S 2G7 Représenté par : Andrea Serrano	40	Montage : 17 juillet 2024 (18 h à 20 h) Événement : 17 juillet 2024 (20 h à 23 h) Démontage : 17 juillet 2024 (23 h à 00 h) Remise en cas de pluie : 24 juillet 2024	Parc De Gaspé		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Théâtre Masson Village Contenu : Spectacle de théâtre pour les 3 - 8 ans Promoteur : Milieu de vie Masson Village Adresse : 5633, 6e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2R1 Représenté par : Luc Corbin	100	Montage : 20 juillet 2024 (8 h 30 à 10 h 30) Événement : 20 juillet 2024 (10 h 30 à 12 h) Démontage : 20 juillet 2024 (12 h à 13 h)	Parc Rosemont		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Projections extérieures Contenu : Projections extérieures de films Promoteur : Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est Adresse : 2381, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H2G 1N3 Représenté par : Marie-Sarah Gaudet	200	Montage : 18 h à 19 h Événement : 19 h à 22 h Démontage : 22 h à 23 h Dates : 1er août 2024 et 19 septembre 2024 Remise en cas de pluie : 2 août 2024 et 20 septembre 2024	Parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : ItalfestMTL Contenu : Spectacles sur scène avec animation de rue Promoteur : Congrès nationale des Italo-Canadiens (région Québec) Adresse : 8370, boulevard Lacordaire, bureau 302, Montréal, Qc, H1R 3Y6 Représenté par : Francesca Sacerdoti	48 000	Montage : 1er août 2024 (22 h à 23 h 59) et 2 août 2024 (00 h 01 à 15 h) Événement en fermeture de rues : 2, 3 et 4 août 2024 (9 h à 23 h) Démontage : 4 août 2024 (23 h à 23 h 59) et 5 août 2024 (00 h 01 à 12 h)	Parc de la Petite-Italie	boulevard Saint-Laurent entre rue Beaubien Ouest et rue Jean-Talon avenue Shamrock entre rue Saint-Dominique et boulevard Saint-Laurent avenue Mozart entre rue Clark et rue Saint-Dominique rue Bélanger rue Saint-Dominique et boulevard Saint-Laurent rue Dante rue Saint-Dominique et boulevard Saint-Laurent rue Saint-Zotique entre rue Clark et rue Saint-Dominique	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Procession de Sainte-Marie Contenu : Procession religieuse Promoteur : Communauté Catholique Vietnamiennne de Montréal Adresse : 2602, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H1Y 1G5 Représenté par : Duc-Thang Vu	500	Événement : 11 août 2024 (9 h à 12 h 30)		Départ : Église St-Marc, rue Beaubien Est direction ouest jusqu'à la 1re Avenue, 1re Avenue direction sud jusqu'à la rue de Bellechasse, rue de Bellechasse direction est jusqu'à la 2e Avenue 2e Avenue direction nord jusqu'à la rue Beaubien Est Fin du trajet : Église St-Marc	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Festival pour l'amour des enfants Contenu : Animations, activités familiale, nourriture, musique et spectacles Promoteur : Église des Apôtres de Jésus-Christ Adresse : 6597 boulevard Saint-Laurent, Montréal, Qc, H2S 3C5 Représenté par : Leonel Carranza	400	Montage : 17 août 2024 (9 h à 12 h) Événement : 17 août 2024 (12 h à 18 h) Démontage : 17 août 2024 (18 h à 20 h) Remise en cas de pluie : 18 août 2024	Parc de la Petite-Italie		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Rue-école Saint-Ambroise Contenu : Fermeture temporaire à la circulation durant 30 minutes le matin Promoteur : Ecole Saint-Ambroise Adresse : 6555, rue de Normanville, Montréal, QC, H2S 2B8 Représenté par : Pierre-Luc Girard-Lauriault	400	Événement : 29 août 2024, 5, 12 et 26 septembre 2024 (7 h 45 à 8 h 15)		Rue Chambord, entre les rues St-Zotique Est et rue Beaubien Est	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur et des recommandations des services d'urgence
Événement : Festival Ukrainien de Montréal Contenu : Animations, spectacles, danse, promouvoir la culture ukrainienne et nourriture sur place Promoteur : Association culturelle St-Volodymyr de Montréal Adresse : 3250, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H1X 3C9 Représenté par : Alana Mota	10 000	Montage : 5 septembre 2024 (7 h à 22 h) et 6 septembre 2024 (6 h à 23 h) Événement : 7 septembre 2024 (10 h à 23 h) Démontage : 8 septembre 2024 (7 h à 22 h) Remise en cas de pluie : 8 septembre 2024 et démontage 9 septembre 2024	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 3 juin 2024 - No de sommaire : 1247178006

A.S. Amplification sonore (*1)
 V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)
 V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)
 C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)
 F.R. Fermeture de rue (s) (*3)
 V.H. Véhicule hippomobile (*4)
 R.C. Ralentissement de la circulation (*3)
 URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)
 MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés
 *1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39;
 *2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
 *3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
 *4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;
 *5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
 *6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
Événement : Fête de la rentrée Contenu : Fête familiale Promoteur : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Michel St-Pierre	6 000	Montage : 14 septembre 2024 (7 h à 10 h 30) Événement : 14 septembre 2024 (10 h à 17 h) Démontage : 14 septembre 2024 (17 h à 19 h)	Parc du Père-Marquette	rue Garnier entre boulevard Rosemont et rue de Lanaudière	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
Événement : Marche du rein de Montréal Contenu : Marche Promoteur : Fondation canadienne du rein Adresse : 880-5160, boulevard Décarie, Montréal, Qc, H3X 2H9 Représenté par : Malick Baldé	500	Montage : 15 septembre 2024 (7 h à 8 h) Événement : 15 septembre 2024 (8 h à 12 h) Démontage : 15 septembre 2024 (12 h à 13 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

2024-26-026	ORDONNANCE AUTORISANT L'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION DE LIGNE D'ARRÊT SUR LE BOULEVARD ROSEMONT EN DIRECTION OUEST À L'INTERSECTION DE L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB DÉBUTANT À 10 MÈTRES À L'EST DE L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. L'installation de la signalisation de ligne d'arrêt sur le boulevard Rosemont en direction ouest à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb, débutant à 10 mètres, à l'est de l'avenue Christophe-Colomb.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2024-26-027	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2024
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, article 3.1)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion de projets dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de consommer des boissons alcooliques sur les terrasses mutualisées, à l'occasion d'un repas.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates, heures et lieux indiqués à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 3 juin 2024 - No de sommaire : 1238954002

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S.	V.P.A.	V.	C.V. A.	F.R.	V.H.	R.C.	URB.	MAR.	Commentaires
					*1	*2	*2	*2	*3	*4	*3	*5	*6	
Événement : Saint-Zotique convivial Contenu: Petits rassemblements conviviaux le temps d'un repas sur les terrasses mutualisées Promoteur : Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, H2G 2B3 Représenté par : David Fortier	5 000	Du 3 juin au 31 octobre 2024 Les dimanches et les mercredis: 10 h à 23 h et les jeudis, vendredis et samedis: 10 h à minuit	Aménagements temporaires sur la rue Saint-Zotique entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Dominique	rue Saint-Zotique	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
Événement : Aménagement promenade Masson Contenu: Petits rassemblements conviviaux le temps d'un repas sur les aménagements temporaires Promoteur : Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, H2G 2B3 Représenté par : David Fortier	5 000	Du 3 juin au 31 octobre 2024 Les dimanches et les mercredis: 10 h à 23 h et les jeudis, vendredis et samedis: 10 h à minuit	Aménagements temporaires sur la rue Masson entre la 5e avenue et la 6e avenue, sur la 2e avenue, à l'angle de la 2e avenue et de la rue Masson et sur la 8e avenue, à l'angle de la 8e avenue et de la rue Masson	rue Masson	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
Événement : Réseau d'îlots d'été Contenu: Petits rassemblements conviviaux le temps d'un repas sur les aménagements temporaires Promoteur : Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, H2G 2B3 Représenté par : David Fortier	5 000	Du 3 juin au 31 octobre 2024 Les dimanches et les mercredis: 10 h à 23 h et les jeudis, vendredis et samedis: 10 h à minuit	Aménagements temporaires sur la rue Masson aux adresses 2825 et 3177, sur la rue Beaubien Est aux adresses 2368, 2597 et 4316 et sur la rue Saint-Hubert aux adresses 6258 et 6996	rues Masson Beaubien et Saint-Hubert	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
Événement : Piétonnisation de la Plaza Saint-Hubert Contenu: Rassemblements conviviaux le temps d'un repas sur les aménagements temporaires Promoteur : Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, H2G 2B3 Représenté par : David Fortier	10 000	Du 8 Juillet au 21 août 2024 Les dimanches et les mercredis: 10 h à 23 h et les jeudis, vendredis et samedis: 10 h à minuit	Aménagements temporaires sur la rue Saint-Hubert entre les rues Bellechasse et Jean-Talon	rue Saint-Hubert	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	

2024-26-028	ORDONNANCE RELATIVE À L'OCCUPATION À DES FINS D'ÉTALAGE DE MARCHANDISES DANS LE CADRE DE LA PIÉTONNISATION ESTIVALE 2024 DE LA PLAZA ST-HUBERT
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LES PROMOTIONS COMMERCIALES
(RCA-128, article 23)**

À la séance du 3 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion de la piétonnisation de la Plaza St-Hubert, prévue entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est, du 4 juillet au 25 août 2024, il est exceptionnellement permis aux membres de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert d'étaler de la marchandise devant leur établissement d'affaires, lorsque cette occupation n'est pas susceptible d'interférer avec la sécurité du site, la présence de mobilier urbain ou une occupation déjà autorisée.
2. Sous réserve de dispositions à l'effet contraire prévue dans une autre ordonnance du conseil d'arrondissement, l'autorisation prévue à l'article 1 n'a pas pour effet d'autoriser la vente de marchandises, d'aliments ou de boissons sur le domaine public.
3. L'autorisation d'occuper le domaine public à des fins d'étalage de marchandise est valable durant les heures d'exploitation des commerces, soit :
 - a. Entre 9 heures et 21 heures, du lundi au vendredi ;
 - b. Entre 9 heures et 22 heures, le samedi et le dimanche.
4. La superficie maximale d'occupation autorisée aux fins décrites à l'article 1 est de 2,5 mètres carrés, par établissement.
5. L'occupation autorisée se limite à des tables, présentoirs, étals mobiles et bacs à fleurs. Aucun chapiteau ou abri couvert ne peut être utilisé.

L'utilisation de fils ou branchements électriques est également prohibée.
6. En tout temps durant la piétonnisation, le trottoir doit être laissé libre de tout obstacle, entrave, mobilier, étalage, enseigne, cendrier ou autre et ce, sur une distance de 1,8 mètre calculée à partir de la façade immédiate du commerce, ce corridor devant être réservé à l'accessibilité universelle sur toute la largeur du commerce.

7. Aucun affichage supplémentaire au sens du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) n'est autorisé.
8. En tout temps, l'autorité compétente peut exiger le retrait ou le déplacement d'une occupation visée à la présente ordonnance.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement